

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 24 juin 2024 2023 à 20 h 30**  
**Salle du conseil – mairie**

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 juin à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André VERGÉ.

## Présents :

- Véronique CAPRON, 1<sup>ère</sup> adjointe,
- Gérald CARTEYRADE, conseiller municipal,
- Loïc GELÉ, conseiller municipal,
- Sandrine JULIA, conseillère municipale,
- Laurent NOIROT, conseiller municipal,
- René PRADET, 2<sup>ème</sup> adjoint,
- Serge TILLOLES, conseiller municipal,
- André VERGÉ, Maire,

## Excusés :

- Alain KAMINSKI, conseiller municipal (procuration à André VERGÉ),
- Joël VIGNES, conseiller municipal (procuration à Laurent NOIROT).

**Secrétaire de séance** : Véronique CAPRON, 1<sup>ère</sup> adjointe.

## ORDRE DU JOUR

1. Travaux salle des fêtes : point sur le dossier et suite donnée,
2. Fixation divers tarifs : eau, salle des fêtes, PFAC...
3. Dossier contournement village,
4. Point sur captage nouvelle source,
5. Questions diverses.

\* \_ \* \_ \*

## **TRAVAUX RÉNOVATION SALLE DES FÊTES POINT SUR DOSSIER & SUITE DONNÉE**

**Rapporteur** : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** la tranche 2 des travaux concernant la rénovation intérieure de la salle des fêtes et **ACCEPTE** le devis de maîtrise d'œuvre du bureau d'études ENERGÉCO :

Mission MO de base	13 833.00 € HT
Audit énergétique	2 000.00 € HT
SPS – D2C	3 020.00 € HT
Budget prévisionnel travaux	153 700.00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>172 553.00 € HT</b>

## FIXATION DIVERS TARIFS 2024

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de maintenir les tarifs 2023 pour l'année 2024 concernant :

- Eau et assainissement,
- Location salle des fêtes,
- PFAC,
- Location hangar communal,
- Location champ aide sociale.

## DOSSIER CONTOURNEMENT VILLAGE

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents (une abstention, M. Serge TILLOLES n'a pas participé au débat) après en avoir délibéré, **ACCEPTE** la proposition de M. Joël TILLOLES d'échange du terrain communal section A n° 257 contre la parcelle section A n° 728p (numéro provisoire) lui appartenant selon le plan établi par le géomètre.

Les frais notariés seront à la charge de la commune.